

ÉDITORIAL

Les discussions sur les décrets statutaires vont continuer en janvier. En l'état, les projets de réécriture ne sont pas acceptables pour plusieurs raisons parmi lesquelles on trouve la disparition de l'expression « maximum de service » et l'absence de limites pour les réunions pédagogiques liées aux missions des enseignants. Dans les deux cas, le risque d'une augmentation du temps de travail est réel.

Il faut donc obtenir pendant le mois de janvier une modification cadrant le projet d'écriture des décrets qui limite clairement le temps de présence dans les établissements pour ne pas laisser les collègues à la merci des chefs d'établissement managers. Le mandat du SNES est très clair à ce sujet avec 15h de cours devant les élèves pour tous et 3h pour des réunions utiles.

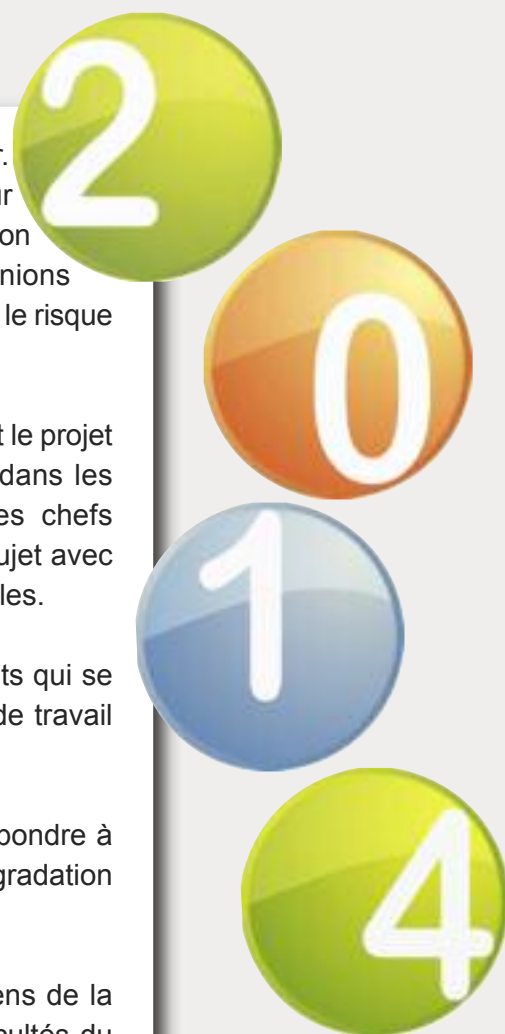
Cet objectif est vital pour ne pas accroître le malaise des enseignants qui se sentent déclassés quand ils comparent la charge et les conditions de travail actuel avec des salaires désespérément bloqués.

Bien sûr cette stratégie défensive ne doit être qu'une étape pour répondre à l'urgence. Notre profession ne peut pas supporter une nouvelle dégradation importante de son cadre de travail.

Il faut cependant que tous les enseignants se remettent dans le sens de la marche revendicative sans avoir peur d'exposer clairement les difficultés du quotidien : ambiance souvent déplorable dans les classes, pression hiérarchique, pouvoir d'achat en berne. Il faut faire de ce constat une cause collective et revendicative pour l'avenir. Nous invitons chaque section d'établissements à envoyer un ou des délégués au congrès académique du SNES qui se tiendra à Pau les 12, 13 et 14 mars 2014.

Le secrétariat du SNES de l'académie de Bordeaux vous souhaite une très bonne année 2014.

Jean-Pascal Méral, Philippe Jeanjean, Sylvia Fabre-Chaussat, Fabienne Sentex, Denis Villar, Valérie Bladanet, Dumoulin Mathieu, Alain Billate, Mai Nguyen, Alain Leurion.



SOMMAIRE

PAGE 1 : ÉDITORIAL
PAGES 2-3 : À LA UNE
PAGES 4-5 : CTA
PAGES 6 À 9 : ÉCHOS DES S2
PAGES 10 À 15 : MÉTIER
PAGE 16 : CHSCT
PAGE 17 : ÉDUCATION PRIORITAIRE
PAGES 18-19 : PROTECTION SOCIALE
PAGE 20 : DERNIÈRE

TZR : Frais de déplacement

UNE AVANCÉE QUI PROFITE À TOUS

Depuis le début de l'année le rectorat a décidé de payer les frais de déplacements aux TZR affectés à l'année dans le cadre de certaines affectations sur la base du tarif SNCF 2° classe. Le SNES académique est intervenu à plusieurs reprises pour exiger l'application des décrets et circulaires qui fixent un remboursement sur la base du tarif kilométrique fonction

Malgré les réticences, et après plusieurs fins de non recevoir, nous avons écrit officiellement au recteur et obtenu que la question soit posée lors du Comité Technique académique du 17 décembre 2013. Finalement le rectorat a cédé et s'engage à appliquer les textes. C'est donc une avancée importante pour les collègues TZR mais aussi pour tous les autres

personnels qui sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail (titulaires sur postes fixe à complément de service,

non-titulaires...). Le remboursement va ainsi passer de 15 cts/km à environ 35 cts /km , ce qui constitue une prise en compte plus proche de la réalité des frais engagés par les personnels. Attention, cette décision n'est applicable qu'à compter du 1^{er} janvier

2014, les trajets antérieurs à cette date restent au tarif SNCF 2° classe. Par ailleurs le remboursement des frais de déplacement sur la base de l'indemnité kilométrique est soumis à autorisation du recteur. Nous ne savons pas pour l'heure comment le rectorat compte procéder. Dès que nous aurons la réponse, nous vous la communiquerons.

** Il faut donc comprendre que ces frais sont accordés s'il n'existe pas de transport en commun ou que les horaires des transports en commun ne sont pas compatibles avec l'emploi du temps entre l'établissement de rattachement administratif (et/ou la résidence privée) et le ou les lieux d'affectations*

*Pour le secteur TZR SNES
académique,
Pierre Delbourg*



publique lorsqu'un agent est dans « l'impossibilité matérielle de se déplacer autrement qu'en utilisant son véhicule personnel faute de moyens de transport public adapté * » (décret 2006-781 du 3 juillet 2006 et circulaire 2010-134 du 3 août 2010).

L'ESPE dans la tourmente

La nouvelle Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education ne parvient pas encore à faire rêver.

Il faut dire que son accouchement au 1^{er} septembre 2013 sur les cendres de feu IUFM s'est réalisé dans la douleur.

Alors que le dossier d'accréditation qui fixait la feuille de route de la future ESPE a été approuvé par le ministère, l'ancien directeur de l'IUFM, P. Girard, un des porteurs de projet, a été écarté par le recteur le 19 juillet 2013.

Jusqu'au 26 août 2013, à deux jours de la rentrée des stagiaires, l'IUFM n'avait donc pas de direction.

Une administratrice provisoire issue de l'ancienne direction a été nommée le 26 août pour organiser la rentrée et la mise en route des nouveaux masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) qui préparent aux futurs concours.

Le Conseil d'Ecole de l'ESPE du 5 décembre devait classer les candidats au futur poste de directeur

de l'ESPE. Les élus des personnels enseignants et les usagers (la FSU a 9 sièges sur 14) avaient choisi de défendre la candidature de l'ancien directeur de l'IUFM. Ce dernier n'obtint que 13 voix contre 15 voix à M. Mikulovie, directeur des services de l'éducation à la Région Bretagne, qui pourtant lors de son audition avait montré son ignorance de la situation locale et même du dossier d'accréditation.

Les représentants des universités, du rectorat et de la Région ont voulu « faire du passé table rase ».

Réunion sur le bilan du bac au Rectorat.

Fin novembre, le SNES a été reçu, avec d'autres syndicats, par deux responsables de la DEC (Direction des Examens et Concours du Rectorat de Bordeaux) pour faire le bilan de la session 2013 du bac. Un bilan essentiellement technique et comptable car c'est de cela que s'occupe la DEC... Ce qui ne nous a pas empêchées de faire part de tous les problèmes rencontrés : nouvelles épreuves de LV, convocations à des commissions où l'on ne fait que remettre des copies, lourdeur des convocations écrit-oral (lettres) etc.

Il y a eu en 2013, 23 cas de fraude (33 l'année précédente) dont 17 sont passés en commission de discipline et 10 ont été sanctionnés, mais pas d'interdiction d'examen pendant 5 ans. Les dossiers sont souvent "trop légers". Nous avons dit que ce serait utile que les centres de bac soient informés des suites données aux dossiers qu'ils font remonter.

Les recours des familles sont de plus en plus nombreux, avec des centaines de courriers, souvent très violents. Nous avons réaffirmé notre attente d'un soutien fort de

l'Administration, corps d'inspection compris, dans ces situations...

Pour les nouvelles épreuves de LV, les responsables du Rectorat ont regretté avec nous le fait qu'il n'y ait qu'une note, ce qui ne la rend guère transparente. Elles essaient d'obtenir que la séparation écrit-oral se fasse mais ce n'est pas gagné ! Cette année, les enseignants rentreront sur Lotanet les différentes notes d'oral complètes. Le Rectorat ne fixera pas de dates précises pour les épreuves mais deux dates butoir : le 7 mars pour la compréhension orale et le 30 mai pour l'expression. Les établissements fixeront les dates et modalités de ces épreuves. On est donc loin de notre demande d'épreuves terminales avec cadrage national (sujets, etc.) !

En lettres, en 2014, les correcteurs rapporteront leurs copies dans le centre

d'oral, plus proche normalement, et elles y seront consultables en ligne. Les responsables de la DEC reconnaissent que le cumul copies-oral est lourd mais disent-elles, les correcteurs ont plus de temps. Elles seraient prêtes à proposer que l'oral ait lieu avant l'écrit... Le problème étant la "reconquête du mois de juin" !

Un rapide (car une réunion consacrée à ce sujet aura lieu prochainement) bilan de l'expérimentation de la dématérialisation des copies de BTS nous a été donné, d'où il ressort que selon l'enquête menée auprès des collègues qui y ont participé (70% de réponses), une grande majorité s'est dit satisfaite à très satisfaite.

Il n'est pas question de dématérialiser pour le bac !...

Il faudra profiter des bilans de la réforme du lycée, qui devraient avoir lieu en 2014, pour nous faire entendre sur toutes les questions de fond des modalités des épreuves du bac.

Guilaine De San Mateo, Mai Nguyen



C'est ce qui inquiète les formateurs permanents et les usagers de l'ESPE qui ont occupé bruyamment les conseils d'administration de la NUB (Nouvelle Université de Bordeaux), de l'ESPE et de l'université de Bordeaux IV dans la semaine qui a précédé les vacances de Noël.

En conséquence, se sentant désavoués, l'administratrice provisoire, les directeurs adjoints et tous les directeurs d'antenne ont démissionné. Monsieur le recteur a refusé la démission de l'administratrice provisoire qui assure donc les affaires courantes.

Personnels et stagiaires de l'ESPE demandent clairement que l'ESPE conserve les moyens financiers, les personnels et le patrimoine de l'ancien IUFM afin d'éviter que la formation des futurs enseignants ne devienne le parent pauvre de l'université.

Il est effectivement à craindre que l'intégration de l'ESPE dans la Nouvelle Université de Bordeaux (NUB) au 1er janvier 2014 (regroupement des universités de Bordeaux I, II et IV) facilite un transfert de ces moyens vers d'autres

secteurs que ceux dévolus à la formation des enseignants. Au Conseil d'Ecole de l'ESPE, les représentants des personnels et des usagers ont voté contre un budget amputé de 200 000 euros.

En janvier, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche devraient nommer un nouveau directeur pour l'ESPE.

Alain Billate

Comité technique académique du 17 décembre 2013

PRÉVISIONS DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2014

Les effectifs de l'académie de Bordeaux continuent de progresser avec 2151 élèves supplémentaires essentiellement en lycée (+1963) et pour la moitié en Gironde. Les effectifs en collège devraient diminuer sauf en Gironde. La politique académique se poursuit : baisse des

taux de redoublements, progression des passages de la 3^{ème} vers la seconde générale et technologique et des élèves de Bac professionnel vers le BTS. La poursuite de ces politiques pose le problème de l'accompagnement des élèves les plus fragiles vers la réussite.

Le nombre d'élèves en SEGPA continue de diminuer (-180). Cette baisse devrait amener progressivement Bordeaux à atteindre la moyenne nationale. Aucun accompagnement n'est prévu pour ces élèves qui sont orientés en collège.

Académie de Bordeaux	Effectifs 2012	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Variation	En %
Collège avec SEGPA	124889	125402	125286	-402	- 0.3 %
LP	24573	24813	25227	274	1.1%
LGT	54348	55889	58071	1963	3.5%
Post Bac	10518	10969	11027	316	3%
Total	214328	217460	219611	2151	1%

Effectifs par département	Effectifs 2012	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Variation	En %
Dordogne	25202	25424	25521	97	0.4%
Gironde	102397	104021	105209	1188	1.1%
Landes	26694	27363	27639	276	1%
Lot et Garonne	21207	21433	21638	205	1%
Pyrénées Atlantiques	38828	39219	39064	385	1%
TOTAL	214328	217460	219611	2151	1%

La progression des effectifs a créé des secteurs en forte tension.

Pour le Sud des Landes, il a été décidé de transformer le lycée professionnel (LP) de Peyrehorade en lycée polyvalent (LPO) et d'y créer deux secondes. Trois premières sont créées au Lycée Haroun Tazieff (ES, S-SI, S-SVT). Une première STI2D est implantée à Parentis en Born. Le rectorat a évoqué d'autres hypothèses, ultérieurement, pour trouver des solutions au futur engorgement de St Vincent de Tyrosse avec le lycée de Capbreton et de Tarnos. La FSU a pointé la

nécessité de la construction d'un nouveau lycée plutôt que la multiplication des structures avec trois classes ou deux classes par niveau ce qui ne permet pas de disposer d'une carte scolaire riche, multiplie les compléments de services pour les collègues et de surcroît coûte. La réponse de l'administration est qu'un nouveau lycée ne pourrait être implanté qu'à l'échéance 2018-20.

Pour le Sud de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB), il a été décidé d'ouvrir deux classes de seconde au LPO de Gujan-Mestras pour accueillir les élèves du secteur de Salles et désengorger le lycée de Gradignan.

Le rectorat, qui souhaite éviter une situation aussi difficile qu'au lycée Borda de Dax, étudie aussi la situation du Lycée François Mauriac dont le secteur de recrutement connaît une forte croissance démographique. Des solutions ont été envisagées mais rien n'a été tranché car le secteur va être impacté par les projets Bastide et Euratlantique (projets urbains d'aménagement du territoire). Il est demandé à cet établissement de faire, pour le moment, un travail d'organisation interne. La situation du lycée Brémontier a également été évoquée.

CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LA RENTRÉE 2014.**(CONTRE : 6 FSU ET FO – ABSTENTION : 4 UNSA ET SGEN)**

Les propositions portaient surtout sur des réductions de capacités notamment en CAP et des suppressions notamment au LP de Morcenx dont les personnels manifestaient au même moment devant le rectorat. La grande nouveauté est le travail commun fait par le Rectorat et le conseil régional sur l'élaboration de la carte des formations. Les organisations syndicales ont demandé à être associées à ce travail en amont pour permettre un réel dialogue. En effet, aucune proposition de modifications n'a été acceptée.

CARTE DES FORMATIONS TECHNOLOGIQUES POUR LA RENTRÉE 2014**(CONTRE : 6 FSU ET FO – ABSTENTION : 4 UNSA ET SGEN)**

Les propositions faites conjointement par le rectorat et la Région n'ont pas été modifiées sauf l'annulation de la réduction de structure pour la filière STMG sur le lycée de Fumel. La suppression du BTS CRSA à Louis de Foix à Bayonne est maintenue.

CARTES DES OPTIONS LINGUISTIQUES POUR LA RENTRÉE 2014**(ABSTENTION : 7 FSU, FO, SGEN – POUR : 3 UNSA)**

Cette année, les ouvertures (21) sont nettement supérieures aux fermetures avec pour la 1^{ère} fois depuis des années des ouvertures en bilingue espagnol et en LV2 allemand. La plupart des fermetures concernait des établissements qui avaient été déjà alertés l'année dernière et dans lesquels les seuils étaient inférieurs à 12 élèves. Il n'a pas été possible de modifier les propositions de fermeture notamment au collège Chaumié à Agen. Cependant le problème de déséquilibre de la carte entre les départements et les ZAP demeurent.

CARTE DES SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUES EUROPÉENNES POUR LA RENTRÉE 2014**(POUR : 9 FSU, FO, UNSA – ABSTENTION : 1 SGEN)**

Là aussi, la carte ne proposait que des ouvertures (18) sauf à Alain Fournier. Désormais, la mise en place d'une discipline non linguistique (DNL) conditionne l'obtention d'une section européenne en collège. Lors du groupe de travail, la FSU a rappelé son opposition à un éventuel profilage des postes. Mais l'obligation d'une DNL risque de rendre plus difficile l'ouverture d'une section européenne et orientale quand la langue est plus rare.

CARTE DES SECTIONS SPORTIVES POUR LA RENTRÉE 2014**(POUR : 9 FSU, FO, UNSA – ABSTENTION : 1 SGEN)**

La création de la section sportive échec au lycée Louis Barthou de Pau a été annulée.

CARTE DES OPTIONS NON LINGUISTIQUES POUR LA RENTRÉE 2014**(ABSTENTION : 7 FSU, FO, SGEN – POUR : 3 UNSA)**

Le transfert de l'Histoire des Arts du lycée de Lescar au Lycée Louis Barthou à Pau a permis de poser les problèmes à la fois de la survie de la filière L sur Lescar et du déséquilibre en termes d'options entre les établissements de l'agglomération Paloise.

Trois enseignements de découverte : MPS, SES et PFG sont ouverts au LPO de Peyrehorade.

CARTE DES ULIS**(POUR : 5 FSU – ABSTENTION : 5 SGEN, FO, UNSA)**

Le Rectorat a prévu l'ouverture de 7 ULIS dont cinq en Gironde (les lieux d'implantation ne sont pas encore définis) et deux dans les Landes au collège de Roquefort et au collège Jean Moulin de St Paul les Dax.

Ces sept ouvertures ne permettront pas d'accueillir les 134 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2014 sans un dépassement des seuils. Si les créations concernent des départements dans lesquels la plupart des ULIS collège dépasse largement le nombre de 10 élèves, la FSU a signalé que des créations étaient aussi nécessaires dans les Pyrénées Atlantiques. Le rectorat s'est engagé à comptabiliser les élèves de l'ULIS sur la structure du collège au niveau où devrait se faire leur scolarisation pour éviter tout dépassement des seuils et permettre une réelle inclusion.

Mais la multiplication de ces créations pose deux problèmes : celui de l'alourdissement de charge de travail des Copsy, des assistantes sociales, médecins et celui de la formation des personnels. Pour répondre à la deuxième problématique, le rectorat est train de développer un réseau de professeurs référents.

CONSTITUTION DES CITÉS SCOLAIRES**(CONTRE : 6 FSU, FO – ABSTENTION : 4 UNSA ET SGEN)**

Deux créations de cités scolaires étaient proposées :

► Collège Henri IV et lycée Paul Rey à Nay

► Collège Chantaco et LP Ramiro Arrué à St Jean de Luz.

La FSU est intervenue pour signaler l'inquiétude légitime des personnels au sujet de futures suppressions de personnels. La réponse de l'administration est que la mise en place de ces cités scolaires est voulue par les collectivités territoriales.

MESURES CONCERNANT LES PERSONNELS DE DIRECTION

Le rectorat propose la fusion de la direction du lycée Georges Leygues et du LP Couffignal de Villeneuve. L'ensemble des organisations syndicales a pointé l'opposition des personnels du lycée et de ceux du LP et a demandé le report du vote sur cette question qui a été rajoutée tardivement à l'ordre du jour. Cette question sera à nouveau examinée lors du CTA de Janvier 2014.

Fabienne Sentex

Remplir les bulletins par internet, quand on le veut, est commode. Projeter une courbe plus ou moins pertinente ou les appréciations pour chaque cas individuel sur un écran lors des conseils de classe peut être ressenti au moins comme une indiscretion, voire une intrusion dans la relation enseignant-famille. L'informatisation permet de dévoiler

publiquement et dans le détail ce qui, au conseil de classe, peut être seulement évoqué. La plupart du temps, cela ne pose pas de problème, mais la discrétion est de mise dans certains cas.

Le chef d'établissement qui préside le conseil de classe (parfois par délégation) est responsable de l'appréciation générale portée sur le



bulletin et de la communication des notes trimestrielles – ou pas (ex : récapitulatif des notes trimestrielles version papier distribué parfois en début de séance, à collecter en fin de conseil de classe).

Les pratiques se diversifient : de plus en plus souvent il est demandé par la direction au professeur principal, de façon plus ou moins directe, de préparer l'appréciation et de la rentrer dans le logiciel en amont du conseil de classe. Le risque est alors grand que le conseil se transforme en chambre d'enregistrement, cela permet de gagner du temps, cela arrange tout le monde... sauf l'élève, bien sûr. Parfois, les appréciations sont portées pendant le conseil, mais inachevées. Qui contrôle ? Qui finalise ?

Notons que s'ils se déchargent de plus en plus d'une partie de leur travail – rédaction de l'appréciation générale du bulletin, les chefs d'établissement gardent cependant un pouvoir absolu sur l'orientation, et prennent de plus en plus fréquemment des décisions d'orientation en désaccord avec celles du conseil de classe.

Au-delà de ce constat, et de manière générale, pour les parents, qui sont de moins en moins impliqués (certains parents rechignent à fréquenter les réunions parents-professeurs, les conseils de classe sont souvent désertés et les fédérations de parents d'élèves en sont même rendues à envoyer aux conseils de classe des personnes n'ayant pas d'enfant dans la classe), cet « outil » leur donne une occasion supplémentaire de s'éloigner de l'école. Parfois, ceux qui sont le moins présents sont le plus exigeants sur la communication internet. L'attitude consumériste est ainsi renforcée au détriment du dialogue parents-élèves-professeurs, et de tout le sens qui peut être donné à l'évaluation à travers l'accès à cet outil.

Par ailleurs, même si nos élèves sont de plus en plus souvent face à des écrans, il y a encore des familles pour qui l'accès à internet n'est pas aisé. Selon les établissements, les équipements à disposition des professeurs sont plus ou moins suffisants, et finalement, tout cet édifice repose bien souvent sur l'utilisation de matériel personnel, à domicile.

En outre, en livrant nos notes, ou nos cours à des serveurs, nous perdons le contrôle de leur utilisation. Quand on connaît la manie du « chiffre » et des « objectifs » de nos managers, on se rend compte que nous leur livrons là un excellent matériau pour la mise en concurrence entre professeurs (« course à la note », nombre de copies corrigées par trimestre...) et pour la « standardisation » de nos cours à travers le respect des capacités et méthodes de plus en plus exigé par le biais des programmes.

Quand on voit les dérives qui commencent à poindre (demandes des parents de fournir les cours lorsqu'un élève est absent quelques jours, remarques sur les notes avant que le devoir ne soit rendu,

comparaison des moyennes entre enseignants encore facilitée), on se



demande ce qu'il en sera avec LÉA, la nouvelle plate-forme informatique financée par le Conseil régional d'Aquitaine, par convention avec le rectorat, et mise au point par Bull, où il semble que les parents aient la possibilité d'envoyer des mails aux enseignants : devrions-nous nous rendre disponibles avec sommation de réponse en temps imparti à n'importe quelle heure du jour et de la nuit ?!

Prenons dans les outils proposés par les ENT ce qui nous facilite le travail, adoptons impérativement des usages qui respectent la liberté pédagogique, l'égalité dans le traitement des élèves ainsi que la confidentialité des données et la poursuite d'un dialogue vivant dans le triangle « parents-élèves-École ».

*Erwan David,
secrétaire départemental*

Notre camarade Georges Pichon qui a été professeur d'histoire géographie à Nay pendant de longues années est décédé. Militant humaniste, il a animé la section départementale des retraités des Pyrénées Atlantiques. Nous lui rendons hommage et présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Dordogne

STATUT ET MÉTIER, ON EN PARLE AUSSI.

Si, dans la plupart des établissements de notre département, les discussions du mois de novembre sur la réforme des statuts sont passées à peu près inaperçues, elles ont tout de même suscité des débats et des interrogations dans quelques lycées à Périgueux et Ribérac notamment. Une réunion a été proposée par le SNES Dordogne dans les locaux de la FSU pour recueillir les remontées des différents S1 et syndiqué(e)s et tenter d'y voir plus clair ; à l'issue de cette rencontre, deux inquiétudes demeurent : nécessité pour le SNES de clarifier sa position (dire ce qu'on attend de ces discussions) et obtenir une formulation plus rassurante du nouveau texte qui écarte toute ambiguïté quant à une possible annualisation ou dégradation de nos conditions de travail.

Les discussions avec le ministère vont reprendre en janvier : le SNES national appelle à la tenue de réunions d'informations syndicales dans tous les établissements. Le SNES Dordogne relaie bien évidemment cet appel et se rendra disponible pour participer à ces réunions sur demande des S1.



Abderafik Babahani et Francis Valade, cosecrétaires départementaux.

Landes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 16 décembre, une délégation FSU (enseignants) FCPE (parents d'élèves) et UNL (élèves) émanant du Collectif pour un 8^{ème} lycée était reçue à l'Hôtel de Région de Bordeaux par les représentants de la Région emmenés par Mme COCULA ainsi que par M. le Recteur DUGRIP et sa Secrétaire Générale Mme JOLIAT. C'était l'occasion de leur remettre officiellement la pétition qui a rassemblé plus de 1800 signatures en 2 mois.

Si les acteurs institutionnels ont bien compris le problème local de surpopulation de nos lycées et adoptent pour la Rentrée 2014 des solutions d'urgence : transformation du lycée professionnel de Peyrehorade en lycée polyvalent,

renforcement de la structure du lycée H. TAZIEFF à St Paul les Dax, il est regrettable que la situation d'urgence du lycée de Borda dénoncée localement par tous, professeurs et élèves, parents comme élus n'ait pu être reconnue et que le nombre d'élèves annoncés à la rentrée 2014 soit encore supérieur à celui de 2013.

Il est également regrettable de constater que la prise d'une décision d'importance par le Conseil Régional pour l'avenir de notre département comme la décision de construction d'un lycée de plus dans les Landes ait dû être subordonnée aux résultats d'une énième enquête, de surcroît menée par un organisme privé et dont les résultats ne sont attendus que pour fin 2014. C'est un manque évident de courage politique et d'anticipation quand les chiffres montrent qu'en 10 ans, 1000 élèves supplémentaires sont venus grossir les rangs des lycées landais. Comment ne pas comparer avec la politique volontariste menée par le Conseil Général des Landes qui parie aujourd'hui sur l'avenir en actant deux collèges supplémentaires alors



qu'il vient déjà d'en construire 6 dans ces mêmes 10 dernières années.

Ces décisions politiques du Conseil Régional, qui ne peuvent être analysées que comme des manœuvres dilatoires destinées à différer la construction de ce lycée, ne sont pas acceptables et le Collectif pour un 8^o lycée réclame que les citoyens landais, particulièrement nos jeunes, soient traités avec tout le respect qui leur est dû. C'est pourquoi, il décide de maintenir et de renforcer ses actions dans les prochaines semaines et ce, jusqu'à la reconnaissance officielle de ce besoin, vital pour notre département, par la mise en chantier d'un, ou de 2 lycées supplémentaires, dans les Landes.

*Jean-Michel Téodori,
secrétaire départemental*



Les sections syndicales du Lycée public de la chimie et de la biologie Saint Louis de Bordeaux et du Lycée André Malraux de Biarritz ont l'immense tristesse de vous informer du décès de Patrick Hernandez à l'âge de 53 ans. Patrick était professeur de sciences physiques et un militant du SNES et S1 du Lycée Saint Louis. Il a œuvré à la promotion des séries technologiques, notamment celle de STL. Affecté à la rentrée de septembre

2013 à Biarritz selon son désir, il était parvenu très vite à s'intégrer à l'équipe pédagogique et travaillait déjà avec ses collègues de sciences au projet de mise aux normes des laboratoires et des salles.

Il a marqué et suscité le respect de tous les collègues qui ont travaillé et milité avec lui. Patrick n'hésitait pas et était toujours là pour réagir et nous mobiliser pour défendre ce que nos

anciens camarades avaient acquis : un service public de qualité pour tous. Il a toujours lutté pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité pour tous les personnels et en particulier ceux travaillant dans les laboratoires. Par son engagement, il a su convaincre les collègues que ce n'est que collectivement que l'on peut avoir gain de cause. Nous avons une pensée pour sa compagne et ses deux fils.

Lot et Garonne

MENACES SUR LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Nous avons appris récemment que certaines familles font pression sur les établissements et la DASEN⁽¹⁾ pour choisir les AVS⁽²⁾ qui assistent leur enfant et exigent des enseignants une modification de leurs pratiques pédagogiques. Une famille a même réussi par 2 fois à obtenir un changement d'AVS.

Depuis la loi du 11 février 2005, le service public de l'éducation doit assurer une formation scolaire aux jeunes handicapés. La notion de

handicap a, à ce propos, été élargie et recouvre désormais, en plus des handicapés physiques et mentaux tous les « dys » (-praxiques, -lexiques, -orthographiques, -calculiques...).

De plus en plus de collègues ont désormais à gérer des classes numériquement lourdes, hétérogènes, dans lesquelles se trouvent placés des élèves handicapés, accompagnés ou non d'AVSi (auxiliaire de vie scolaire individuel).

Si dans la majorité des cas nous n'avons pas de retour, il s'est trouvé dans le Lot et Garonne, des parents d'enfants handicapés qui ont adopté une attitude intrusive allant jusqu'à conseiller les collègues sur la pédagogie à suivre et jusqu'à les menacer de saisir le tribunal administratif (au nom du droit opposable) pour imposer leur volonté.



CE QU'IL FAUT SAVOIR :

La loi nous impose de prendre en compte le handicap et l'établissement s'engage à mettre en œuvre les adaptations et les ajustements pédagogiques nécessaires. Dans ce but **un PPS : plan personnalisé de scolarisation** est signé par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), la famille et le chef d'établissement (c'est lui qui en est responsable).

Ce document définit les modalités de scolarisation ainsi que les actions pédagogiques répondant aux besoins particuliers de l'élève handicapé. Il tient compte de ses souhaits et de ceux de sa famille. Il est renseigné par tous les personnels concernés (médecin, professeurs...) le tout étant centralisé par un enseignant référent travaillant au sein de la MDPH.

Ce document comporte plusieurs volets et la partie concernant la scolarisation et ses objectifs est à compléter par l'équipe pluridisciplinaire et le professeur principal. L'enseignant référent veillera à faire le suivi régulièrement lors de commission prévue à cet effet.

Cette loi humaniste, politiquement correcte, renvoie plus à un clientélisme calculé qu'à un réel souci de l'élève handicapé. Ce qui compte en fait, c'est l'immersion de l'élève en classe ordinaire, accompagné ou non d'un AVSi, pour "suivre" un cours donné par un professeur qui n'a jamais eu de formation précise sur la prise en charge pédagogique des élèves handicapés. Et quand bien même le projet actuel d'inclure cette formation dans la formation initiale et continue aboutirait-il, nous ne serons jamais des spécialistes dans la prise en charge de tous les handicaps que nous serons un jour amenés à traiter dans nos classes, tant la notion est large et requiert un savoir-faire de spécialistes.

CE QUI COMPTE AUJOURD'HUI POUR LES ENSEIGNANTS :

c'est de se protéger et de parer à toutes réclamations (qu'elles émanent de notre hiérarchie, de la MDPH ou des parents, les unes au nom de nos obligations les autres au nom du droit opposable) ;

Il convient donc de renseigner le PPS en reprenant les aménagements proposés officiellement lors de l'examen du brevet :

► aménagement d'ordre matériel ou pédagogique (augmentation du temps octroyé pour un contrôle ou diminution du nombre de questions posées, dictée à trous, mise à disposition de matériel informatique, interrogation orale pour certains contrôles lorsque les autres composent à l'écrit -cela suppose une entente avec la vie scolaire-, sortie de classe pour raisons médicales).

Il y a nécessité de renseigner le PPS mais en ne rentrant pas trop dans les détails et (ou) en les choisissant pour ne pas aliéner notre liberté pédagogique et en décidant nous et nous seuls des ajustements pédagogiques. En résumé se mettre en conformité sans prêter le flanc à des critiques procédurières.

*Marie Pierre Mongelard, Anne Laure Tidjiti,
Jean Pierre Milot*

DASEN⁽¹⁾ : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
AVS⁽²⁾ : Auxiliaire de Vie Scolaire

CAPA avancement certifié

La CAPA s'est tenue le 18 décembre 2013. Lors de notre déclaration d'ouverture, nous avons évoqué le projet de transformation de nos statuts qui n'apporte aucune amélioration pour la plupart des collègues, notamment les professeurs en collège. Le projet Peillon en lui-même ne peut servir de base de discussion.

Pour le SNES-FSU, les négociations doivent avoir pour préalable l'amélioration des conditions de travail de tous les collègues et donc une diminution des obligations réglementaires de service, mais aussi l'assurance de conserver une définition hebdomadaire de nos services. Nous n'accepterons pas non plus que la reconnaissance du « travail invisible » se transforme en une inflation des réunions obligatoires, nous éloignant de ce qui est le cœur de notre métier, l'enseignement, en accroissant encore une charge de travail qui ne cesse d'augmenter depuis des années.

Vous trouverez ci-contre le total des notes des derniers promus par échelon et critères successifs en cas d'égalité de note :

- a) Ancienneté dans le grade,
- b) Ancienneté d'échelon,
- c) Date de naissance.

Concernant l'avancement d'échelon, nous avons soulevé les points suivants :

Corrections de notes pédagogiques : en moyenne, les certifiés sont inspectés tous les 3 ans et 9 mois, avec de gros écarts entre disciplines. Cela va de 6 ans en documentation à 2,5 ans en philosophie. Globalement, 25% des notes ont été corrigées en raison d'une inspection remontant à plus de 5 ans (voir l'étude ci-dessous).

Nous avons relevé une centaine de notes de plus de 10 ans et 20 de plus de 15 ans. De telles situations ne sont pas raisonnables et nous avons demandé la diminution du nombre de ces gros retards.

Inégalités disciplinaires : le système de promotions toutes disciplines confondues entraîne inévitablement des inégalités. Depuis 4 ans maintenant, il semble que les plus grosses disparités « historiques » ont été gommées, certainement par une meilleure harmonisation des pratiques de notation des IPR. Il faut maintenir et peut-être améliorer encore cette harmonisation car il existe encore des disparités. Cette année, ce sont les mathématiques qui « perdent » des promotions au grand choix en étant globalement promus à 25% au lieu des 30% statutaires. Mais cette discipline est gagnante pour les promotions au choix, avec 78% de promus au lieu des 71% statutaires (5/7^{ème}).

Ces « inconvénients » du système nous renforcent dans notre revendication d'avancement au même rythme pour tous et au rythme le plus favorable. Outre le fait de gommer les inégalités, cela permettrait au moins de compenser partiellement la baisse de pouvoir d'achat que les fonctionnaires connaissent depuis que notre indice de rémunération est désindexé de l'inflation (1982), la situation s'étant aggravée avec le gel du point d'indice décidé en 2010 et poursuivi depuis.

ÉTUDE NOTATION PÉDAGOGIQUE		
Discipline	ancienneté d'inspection	taux de correction
Documentation	5 ans 9 mois	45%
STMS	4 ans 9 mois	40%
Bio Techno	4 ans 8 mois	45%
Espagnol	4 ans 4 mois	25%
Anglais	4 ans 4 mois	31%
Lettres	4 ans 1 mois	27%
Mathématiques	3 ans 11 mois	27%
Educ Mus	3 ans 10 mois	26%
Arts plast	3 ans 7 mois	15%
Technologie	3 ans 6 mois	26%
Hist Géo	3 ans 3 mois	23%
STI	3 ans 2 mois	23%
SVT	3 ans 1 mois	18%
Sc physiques	3 ans	16%
Hôtellerie	3 ans	0%
Eco. Gestion	2 ans 11 mois	12%
SES	2 ans 9 mois	14%
Allemand	2 ans 7 mois	8%
Autres Langues	2 ans 7 mois	13%
Philosophie	2 ans 5 mois	26%
Total	3 ans 9 mois	25%

2013-2014	Grand choix				Choix			
	note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Date naissance	note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Date naissance
4→5	76,4							
5→6	79,5	8 ans			76,3	7 ans	2 ans 6 mois	27/05/1980
6→7	82,5	9 ans	2 ans 3 mois	22/03/1980	79,4			
7→8	85	12 ans	2 ans 3 mois		82			
8→9	87,2	14 ans	2 ans		83,4	18 ans	3 ans 9 mois	
9→10	88,5	14 ans			84,8	16 ans	3 ans 7 mois	
10→11	89,9				86,8	18 ans		

Alain Leurion

Candidater à liste d'aptitude au corps des agrégés

La campagne de candidature pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude se déroule traditionnellement au mois de janvier via I-Prof. Nous rappelons ici quelques éléments relatifs à cette liste d'aptitude.

QUELQUES CHIFFRES

► Au niveau national, baisse de 30 % des possibilités de promotion depuis 2005 (286 en 2013). En effet, le statut des professeurs agrégés précise que le recrutement par liste d'aptitude est d'une nomination pour sept titularisations prononcées l'année précédente. Le nombre de promotions a souffert des précédentes politiques de recrutement.

► Dans notre académie, augmentation de 30 % du nombre de candidatures (735 en 2013), signe d'une recherche croissante des collègues de reconnaissance, ainsi que d'amélioration des conditions de travail et de rémunération.

► 14 collègues de notre académie promus en 2012 et 2013 contre 9 précédemment.

► Le travail des commissaires paritaires du SNES et de la FSU en CAPA a permis de mieux prendre en compte la parité. 56 % des candidats sont des candidates. Elles ne représentaient que 42 % des propositions rectorales avant la commission. A l'issue de la CAPA, elles représentaient 48 % des propositions rectorales. On retrouve la même proportion parmi les promus.

Il faut persévérer et ne pas oublier de candidater. En effet, le temps d'attente pour être proposé, puis promu est long compte tenu du faible nombre de promotions et de l'effet mémoire (les propositions rectorales sont renouvelées d'une année sur l'autre).

CALENDRIER

→ Du jeudi 9 au vendredi 31 janvier : saisie à partir de I-Prof du dossier de candidature, du CV statutaire et de la lettre de motivation.

→ Début février : Vérifier qu'il y a bien dans la messagerie d'I-Prof l'accusé de réception du dépôt de candidature.

→ Le Mardi 25 mars : la CAPA détermine les propositions rectorales.

→ Fin Mai : la CAPN de nomination étudie les propositions rectorales.

CV STATUTAIRE ET LETTRE DE MOTIVATION

A saisir sur I-Prof, ces éléments statutaires doivent permettre aux chefs d'établissement et aux IPR de formuler leurs avis. Les élus du SNES et de la FSU interviennent pour que conformément à la circulaire, les avis portent sur l'ensemble de la carrière et non que sur les dernières années. Nous pointons également les retards d'inspection qui privent certains candidats de promotions.

QUI PEUT CANDIDATER ?

⇒ Être au 31 décembre 2013, professeur certifié, PLP ou professeur d'EPS ;

⇒ être âgé de 40 ans au moins au 1^{er} octobre 2014 ;

⇒ justifier à cette même date de 10 années de service effectif d'enseignement, dont cinq dans son corps.

Les certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation postulent dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé.

NOS REVENDICATIONS

Les 14 promus de l'an dernier sont tous des certifiés hors classe de plus de 50 ans. **La liste d'aptitude représente donc, comme nous le défendons, une promotion interne pour les collègues les plus avancés dans la carrière.**

Nous revendiquons :

- de véritables possibilités de congés formation pour que notamment les plus jeunes collègues préparent le concours ;
- une augmentation conséquente des promotions par concours et liste d'aptitude ;
- une agrégation pour toutes les disciplines ;
- un barème transparent et fondé sur des éléments objectifs.

LA DÉFENSE DES PERSONNELS ET DE LA PROFESSION

Les commissaires paritaires académiques et nationaux du SNES et de la FSU défendent les principes généraux ci-dessus dans l'intérêt de la profession. Nous sommes disponibles pour conseiller les collègues syndiqués dans la rédaction de leur lettre de motivation ; nous communiquons aux candidats dont nous avons les coordonnées, les informations transmises par l'administration pour qu'elles soient les plus justes possibles ; en commission, nous défendons les situations particulières en nous appuyant sur les fiches syndicales.

Fiche de suivi syndical, conseils sur le CV et la lettre de motivation et circulaire académique sont disponibles sur le site du SNES Bordeaux www.bordeaux.snes.edu - Onglet Catégories - rubrique agrégés

Mathieu Dumoulin - Corinne Michelon

Hors classe des agrégés

QUI EST PROMOUVABLE ?

Tout agrégé ayant atteint le 7^{ème} échelon de la classe normale au 31/12/2013 est automatiquement promouvable. Il est nécessaire d'être en position d'activité au 1^{er} septembre 2014, date de la promotion. En conséquence, les collègues qui sollicitent leur départ à la retraite au 1^{er} septembre sont écartés du tableau d'avancement.

QUI BÉNÉFICIE TOUT DE SUITE D'UNE PROMOTION ?

Seuls bénéficient d'un gain salarial après une promotion à la HC, les collègues au 11^{ème} échelon avec plus de 3 ans d'ancienneté dans l'échelon et dans une moindre mesure, les collègues au 10^{ème} échelon avec plus de 2 ans et demi d'ancienneté dans l'échelon (reclassement à l'indice du 11^{ème} échelon, l'avancement au grand choix intervenant à 3 ans d'ancienneté). Pour tous les autres, le reclassement à la HC se fait à l'indice détenu précédemment.

Les possibilités de promotion permettraient largement à tous les 11^{ème} d'être promus.

C'est pourquoi le SNES et la FSU interviennent aux niveaux académique et ministériel pour que tous accèdent à la retraite sans avoir eu sa carrière bloquée à la classe normale.

COMMENT CONSTITUER SON DOSSIER ?

Jusqu'aux alentours du 20 janvier, les collègues peuvent compléter leur CV sur I-Prof. Cependant, l'expérience montrant que les avis des IPR et des chefs d'établissement sont essentiellement le résultat d'arbitrages de proximité, ce CV permet surtout de donner des éléments d'argumentation aux élus des personnels en CAP.

Seules les pièces justifiant d'une affectation actuelle ou passée de 5 ans (au 31 août 2014) dans un même établissement relevant de l'éducation prioritaire sont à transmettre à la DPE avant fin janvier (document disponible sur le site du SNES Bordeaux - onglet catégories - rubrique agrégés)

AVIS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IPR

Les avis des supérieurs hiérarchiques directs sont portés sur les dossiers fin janvier – début février pour les chefs d'établissement, courant février pour les IPR. Ils sont rendus consultables sur I-Prof avant la tenue de la CAPA. L'avis « très favorable », limité à 20 % des promouvables de l'établissement (pour l'avis du CE) et de la discipline (pour l'avis IPR), est déterminant pour obtenir une appréciation « exceptionnel » du recteur décisive pour la promotion.

Il est donc nécessaire de suivre de très près la distribution des avis et d'intervenir syndicalement et collectivement en amont auprès du chef d'établissement afin que les avis les plus favorables soient donnés aux collègues agrégés (comme certifiés) au 11^{ème} échelon.



LE BARÈME

Le barème retenu par le ministère écrase l'ancienneté de carrière dans la classe normale et dans le 11^{ème} échelon, rendant ainsi prépondérante l'appréciation du recteur.

► Points d'échelon.

7	accès au 7 ^{ème} au Choix ou au Grand Choix	10 points
8	accès au 8 ^{ème} au Choix ou au Grand Choix	20 points
9	accès au 9 ^{ème} au Choix ou au Grand Choix	40 points
10	accès au 10 ^{ème} au Choix ou au Grand Choix	60 points
11 avec moins de 3 ans d'ancienneté	accès au 10 ^{ème} ou au 11 ^{ème} au Choix ou au Grand Choix	80 points
11 avec plus de 3 ans d'ancienneté	accès au 10 ^{ème} ou au 11 ^{ème} au Choix ou au Grand Choix	90 points

► Points de l'avis du recteur attribué lors de la CAPA.

Avis du recteur	
Honorable	10
Très Honorable	30
Remarquable	60
Exceptionnel	90

► La note (administrative + pédagogique) sur 100 acquise au 31/08/2013.

► 10 points si on a exercé au moins 5 ans dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

► 10 points si on exerce depuis au moins 3 ans dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire et qu'on a un avis au moins « favorable » du chef d'établissement.

LA DÉFENSE DES PERSONNELS ET DE LA PROFESSION

Les commissaires paritaires académiques et nationaux interviennent pour qu'un plus grand nombre de collègues bénéficient d'un passage à la hors classe. Dans notre académie, le taux de collègues au 11^{ème} échelon promus a augmenté de près de 30 points en 2 ans atteignant 78%.

Nous communiquons aux collègues dont nous avons les coordonnées, les informations transmises par l'administration pour qu'elles soient les plus justes possibles ; en commission, nous défendons les situations particulières en nous appuyant sur les fiches syndicales.

En attendant une refonte de la grille indiciaire avec l'intégration de la hors classe dans les 11 échelons de la classe normale qui s'accompagne d'une revalorisation du point d'indice, le SNES et la FSU sont pour l'élaboration d'un barème transparent et objectif qui passe par l'abandon des avis des chefs d'établissement et des IPR qui sont source d'injustices et d'inégalités entre les établissements, les disciplines et les académies.

La fiche de suivi syndical est disponible sur le site du SNES Bordeaux - onglet catégories - rubrique agrégés (www.bordeaux.snes.edu)

Mathieu Dumoulin - Corinne Michelin

C.P.E.

Enfin des créations de postes ! Ce sont 159 postes de CPE qui sont créés au niveau national et l'académie de Bordeaux s'en voit attribuer 6. Certes, seulement 6, mais c'est enfin une rupture avec la politique de suppression de ces dernières années et nous nous en réjouissons. Parallèlement à cette annonce, le groupe de travail ministériel sur les missions est prévu pour le 13 janvier 2014. Le SNES y défendra la conception d'un métier centré sur le suivi individuel et collectif des élèves.

COpsy

stage D.CIO - COpsy
Vendredi 14 février 2014

► Expérimentation et devenir des services d'orientation

Université de Bordeaux 2
Place de la Victoire - Salle Arnozan

Hors classe des certifiés et CPE

Les opérations pour la hors classe sont lancées, avec une nouveauté très importante cette année : l'échelon pris en compte dans le barème sera celui obtenu au 31 août 2014 et non plus au 31 décembre 2013. Cette modification permettra à tous les personnels promus à l'ancienneté ou au choix entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014 de voir pris en compte leur nouvel échelon, ce qui correspond à une campagne de promotion validée par CAPA. En cas de passage au 11^{ème} échelon après le 31 décembre, cela représente une énorme différence au bénéfice du collègue !

Candidature ou pas ?

Concernant l'accès à la hors classe, nous vous rappelons que vous n'avez pas à faire acte de candidature. Tous les certifiés et CPE sont examinés automatiquement à partir du 7^{ème} échelon, atteint avant le 31 août 2014.

Dossier I-Prof ou pas ?

Pour l'accès à la hors classe, il est impératif de renseigner I-Prof dans les cas pour lesquels il n'est pas prévu de pièces justificatives :

- ▶ enseignants détenteurs du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et scolarisation des élèves en situation de handicap (le 2 CASH);
- ▶ participation à un programme d'échange, type « Jules Verne »;
- ▶ volontariat pour enseignement en disciplines connexes.

Pièces justificatives ou pas ?

Il est indispensable de fournir des pièces justificatives, avant le 21 janvier 2014, accompagnées de l'annexe téléchargeable sur le site du rectorat dans les cas suivants : reconversion avec changement de discipline validée au niveau national par l'inspection générale, bivalence, exercice en section européenne avec certification, référent handicap, exercice pendant 5 ans sur le même établissement en éducation prioritaire (ZEP, RAR, EREA, cure, IME...).

Importance du calendrier :

Les chefs d'établissement vont donner leurs avis entre le 22 janvier et le 7 février. La circulaire leur demande de limiter à 20% des promouvables le nombre d'avis exceptionnels. Pendant cette période, nous vous appelons à intervenir, collectivement, ou individuellement si c'est la seule possibilité, auprès d'eux afin que les meilleurs avis soient donnés en priorité aux collègues du 11^{ème}, et au 10^{ème} s'il reste des possibilités.

Vous pourrez consulter ces avis sur I-Prof 15 jours avant la CAPA

Dates des CAPA :

- ▶ CPE : 8 avril 2014
- ▶ certifiés : 6 juin 2014

Alain Leurion

Les langues...utilitaires ?

A l'heure où l'école dérive vers son nouveau statut de formateur et sélectionneur de main d'œuvre, l'apprentissage et l'étude des langues, comme de nombreuses autres connaissances, sont recalées au rang d'énigme « compétence » dont le futur « employable » devrait se doter, ou pas, en fonction de son « parcours de formation ». L'occitan pour un futur vendeur ? L'allemand pour une future « technicienne de surface » ? Voilà des transmissions de savoirs dont les décideurs en charge de l'éducation des jeunes en France et en Europe croient pouvoir faire l'économie, au nom de... l'économie, justement !

Austérité, réduction des dépenses publiques, toujours les mêmes préconisations qui ne fonctionnent pas ? Elles fonctionnent parfaitement, au contraire. Elles permettent la concentration irraisonnée des richesses, au profit (à court terme) d'un nombre de gens très restreint. Et au détriment –entre autres calamités– de toute possibilité de maintien, et encore moins d'amélioration, de la qualité des services publics, telle que nous la concevons.

Au cours de cette période néolibérale, le service public d'éducation subit une transformation en profondeur, une transformation managériale qui s'appuie sur la notion de compétences pour faire de « l'éducation » une « formation », pour imposer des objectifs chiffrés aux enseignants et évaluer continuellement les élèves, y compris sur des domaines non évalués auparavant.

Contrôles en Cours de Formation, Evaluations en Cours d'Année, groupes de compétences, LPC, B2i,

dispositifs d'orientation, toutes ces « réformes » qui nous sont imposées et sont au cœur de la pénibilité et de la dégradation de nos conditions de travail procèdent d'une même logique : nous transformer en « formateurs » afin d'apprendre à nos enfants à « se vendre » sur le « marché » du travail de l'« économie de la connaissance ».

Si de nouvelles avancées, arrachées par le SNES, concernant l'organisation du Bac en langues vivantes peuvent permettre à certaines équipes des conditions un peu moins mauvaises, force est de constater que partout, l'acceptation des aménagements vaut en définitive acceptation de ce bac qui n'en est plus un.

Afin d'agir collectivement il nous faut prendre conscience des stratégies qui sous-tendent toutes ces attaques, d'apparence déconnectées. En effet, la dégradation continue des conditions d'enseignement et d'apprentissage des langues, est la conséquence de l'intervention de l'Union européenne, sous l'influence de groupes de pression industriels, lesquels regrettent que « l'industrie n'a[it] qu'une très faible influence sur les programmes enseignés », et que les enseignants aient « une compréhension insuffisante de l'environnement économique, des affaires et de la notion de profit » et « ne comprennent pas les besoins de l'industrie »¹.

Concevoir pour la classe des « tâches » et de « l'actionnel » comme des préparations à l'entreprise, est-ce là notre rôle ? Refusons donc de penser « compétences » et « employabilité ». Réapproprions-nous cet amour de la langue qui nous a donné toute l'énergie

pour passer tant d'heures à l'étudier, peut-être pouvons-nous partager cela avec les élèves ?

Comme pour nous, l'éducation n'a pas à répondre aux besoins de l'industrie, (car enfin, où est l'être humain dans tout cela ?), comme pour nous, l'école est un lieu de transmission de savoirs, un lieu pour apprendre à réfléchir, apprendre à développer un esprit critique, comme pour nous, un enseignant doit principalement concevoir et enseigner, et non orienter, organiser des épreuves, « valider » ceci ou cela, « cliquer » par ci ou « cliquer » par là, nous continuerons à lutter, à nous opposer, à dénoncer, mais aussi à nous fédérer, à proposer, à nous mettre en marche collectivement partout.

Kei Prosper McGregor,
Responsable langues vivantes
SNES Bordeaux



¹ Cité par Nico Hirtt et Gérard de Selys, *Tableau noir. Résister à la privatisation de l'enseignement*, EPO, Bruxelles, rééd. 2004, p.26.

Et: Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément et Guy Dreux, *La nouvelle école capitaliste*, La Découverte, Paris, 2011, p. 223.

Compte rendu Stages CHSCT 2013 FSU Aquitaine

En cette fin d'année 2013, la FSU Aquitaine a organisé deux stages académiques dans le domaine de l'Hygiène, de la Sécurité et des Conditions de Travail.

Le premier était à destination des militants des syndicats nationaux de la FSU et le second à destination des membres des délégations FSU au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Académique (**CHSCTA**) et aux différents Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Départementaux (**CHSCTD**).

Stage CHSCT Militants FSU :

Le stage des militants des syndicats nationaux de la FSU s'est tenu le mardi 19 novembre 2013 au lycée Gustave Eiffel à Bordeaux, pour la zone Nord de notre académie (24, 33 et 47) et le vendredi 22 novembre 2013 au collège Argote à Orthez pour la zone Sud (40 et 64). Pour chacun des 2 stages nous avons une bonne participation à hauteur d'une trentaine d'inscrits. L'origine des stagiaires était diverse et variée ce qui est la force de la FSU.

Il est seulement à regretter la faible participation des militants du SNES. Cela s'explique peut-être par le fait que, dans les établissements du second degré, les conditions de travail sont assez fluctuantes d'un établissement à l'autre, d'un chef d'établissement à un autre.

L'objectif de ce stage était de sensibiliser les militants à une nouvelle approche pour aborder les problèmes de conditions de travail à travers le CHSCT et à l'utilisation des derniers outils (registres Santé Sécurité au Travail (**SST**) et registre de signalement de Danger Grave et Imminent (**DGI**)) pour les rendre opérationnel et efficace.

Une rapide présentation du cadre légal à travers les nouveaux textes régissant la création et le fonctionnement du CHSCT et de ces nouveaux outils a d'abord été faite puis à travers des échanges riches relatant des situations réelles et concrètes, il a pu être mis en évidence

les avantages de l'utilisation des outils CHSCT que sont les registres SST et DGI.



Le registre SST permet de mettre à jour les risques professionnels liés aux conditions de travail tels que les risques matériels (chute des personnes, chute d'objets, incendie, explosion, électricité, ambiance de travail : lumière - bruit - température, équipement de travail...) mais aussi les risques liés aux conditions de travail (choix d'organisation du travail, stress, violences internes, violences externes, ...).

► Le registre DGI est primordial pour déclencher le droit de retrait face à une situation de danger grave et imminent pouvant entraîner la mort.

► Le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (**DUER**) est également un outil de contrôle de la politique hygiène, sécurité et conditions

de travail dans des établissements. C'est au chef d'établissement de valider son contenu, et les personnels ne doivent pas s'en désintéresser. En cas de conflit, c'est le DUER qui servira de référence au contrôle.

► Il y a également la possibilité de solliciter des membres des CHSCT, en leur signalant toute situation mettant en danger la santé des personnels sur leur lieu de travail ou le refus par les chefs d'établissement de mettre en place des outils CHSCT.

Stage membres FSU des CHSCT :

Les CHSCT sont désormais réellement opérationnels dans notre académie. Chaque CHSCT (académique ou départemental) est autonome et peut donc à tout moment décider de visiter l'établissement, école ou service de son choix sans aucune exclusive, même si chaque personnel n'est rattaché qu'à un seul CHSCT.

Il s'agit là, en effet, d'une spécificité de notre académie : les personnels des écoles, des collèges et des services administratifs départementaux (DSDEN, CIO, circonscriptions d'IEN, centres médicaux sociaux) dépendent de leur CHSCT départemental et ceux des lycées et du rectorat du CHSCT académique.

Éducation prioritaire : assises interacadémiques, une consultation faussée.

Grâce aux résultats aux dernières élections professionnelles, la FSU est majoritaire dans chacun des CHSCT cela lui a permis d'être désignée pour la totalité des secrétariats.

Chaque secrétaire n'est pas seul, il sait pouvoir compter sur les autres secrétaires et sur la force des délégations de la FSU.

Après un an de fonctionnement, il était nécessaire de se retrouver afin de confronter nos pratiques des réunions, des visites d'établissements, d'écoles ou de services et des enquêtes réalisées au cours de l'année.

Pour nous aider dans notre travail, la FSU avait sollicité une personnalité extérieure, Bernard DUGUE, Docteur en sociologie, ergonomiste, chercheur au laboratoire d'Ergonomie des Systèmes Complexes de l'Ecole Nationale Supérieure de Cognitique de l'Institut Polytechnique de Bordeaux – Université de Bordeaux. Il a été l'œil extérieur.

Après un tour de table de chaque CHSCT et de nombreux échanges et questionnements, nous avons pu dégager des lignes directrices pour nos interventions et actions à venir.

L'action en CHSCT ne doit pas être dissociée de l'action syndicale qui elle-même ne doit pas se priver du travail réalisé en CHSCT. Ces deux formes d'action doivent être complémentaires. Il est important que les responsables des syndicats nationaux de la FSU en soient convaincus.

Les CHSCT doivent permettre d'ouvrir de nouveaux domaines encore non développés dans l'action syndicale avec davantage de possibilités d'obtenir gain de cause qu'actuellement, notamment pour l'amélioration des conditions de travail au quotidien.

Patrick Faurens

Les assises interacadémiques du 22 novembre, regroupaient Bordeaux, Poitiers et Limoges. Faute de place dans la grande salle du lycée Gustave Eiffel à Bordeaux, les organisateurs ont dû faire des choix.

Peu d'enseignants de terrain invités par contre beaucoup de membres de l'administration (3 Recteurs, les DASEN et leurs adjoints, des Inspecteurs généraux, des IPR, des IEN...), des chefs d'établissement, des enseignants « référents », des secrétaires de réseau...étaient présents.

A partir de 10 heures, chaque académie a résitué la synthèse de ses propres assises. Celle de Bordeaux, consultable en ligne sur le site du SNES Bordeaux (rubrique éducation prioritaire) est plutôt fidèle à ce que l'on a pu entendre des retours des collègues dans leur établissement. Certaines formulations reprennent néanmoins les éléments de langage préférés du DASEN.

La matinée était rythmée par deux tables rondes dont les thèmes étaient « Enseigner en éducation prioritaire » et « La réussite scolaire en éducation prioritaire ». Parmi les intervenants, aucun enseignant avec des classes en responsabilité n'étaient présents par contre le principal du collège Montaigne à Lormont s'est présenté comme le premier pédagogue de son établissement... Nous avons donc eu droit à un aréopage « d'experts » qui a exposé ce qu'il pensait du sujet en utilisant le jargon à la mode et en insistant notamment sur la bienveillance et la nécessité pour les enseignants

d'être pilotés. Surréaliste. Faute de temps, il n'y a pas eu de débat.

Lors des quelques minutes de questions-réponses qui ont finalement été accordées à la salle, le SNES-FSU est le seul syndicat à être intervenu pour réclamer une relance de l'éducation prioritaire s'appuyant sur des moyens supplémentaires, la baisse du nombre d'élèves par classe, des décharges pour les enseignements, une réelle formation, des équipes pluriprofessionnelles et dénoncer la dérive managériale que constitue les ECLAIR.

L'après-midi, les participants étaient divisés en différents ateliers où certains ont pu exprimer certains rêves comme, par exemple, avoir plus d'autonomie dans le recrutement des enseignants et la gestion des moyens...

Lors de ces assises interacadémiques, nous avons eu l'impression d'assister à une véritable reprise en main et un cadencement des débats pour vider de leurs contenus les revendications, très souvent en opposition aux solutions préconisés par le rapport de la MAP⁽¹⁾ que des collègues avaient pu exprimer librement dans les établissements. Il est à craindre que les assises nationales soient un nouveau crible qui permette la mise en place d'un projet tout à fait à l'opposé des demandes du terrain avec une carte de l'éducation prioritaire réduite à peau de chagrin.

⁽¹⁾ rapport de la MAP : rapport de la mission Modernisation de l'action publique

Fabienne Sentex

La MGEN à la dérive ?

LA SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FSU INTERPELLE LA MUTUELLE

UNE MUTUELLE SOLIDAIRE

A l'occasion de l'Assemblée Générale de la Rochelle en juillet 2013, les responsables de la MGEN ont rappelé à plusieurs reprises l'attachement de celle-ci au principe de solidarité. Cette solidarité passe par l'ensemble des adhérents à la MGEN actifs ou retraités. La solidarité est tout ce qui différencie le secteur mutualiste du secteur assurantiel. Ce dernier n'a qu'un objectif : le profit maximum en discriminant selon l'âge les tarifs et l'offre de couverture.

La MGEN a enfoncé un premier coin dans la solidarité inter générationnelle en décidant la mise en place de 3 taux de prélèvements avec le relèvement notoire de celui des retraités. L'argument avancé ? Les personnels en retraite et âgés ont plus recours aux soins. Mais, ces personnels ayant cotisé toute leur carrière à la mutuelle devraient voir normalement leur taux de prélèvement inchangé. Cette augmentation s'est traduite de fait par une baisse des pensions des fonctionnaires ! Une première !!!

NE PAS ENGAGER LA RUPTURE ENTRE GÉNÉRATIONS

L'ombre de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) a plané sur les travaux de l'AG. Selon la mutuelle, cet accord va entraîner le départ d'une partie de ses adhérents. Pour compenser ces départs, la mutuelle se tourne vers les jeunes qui entrent à l'Education Nationale. Ainsi, a été évoquée la création d'une « offre d'entrée pour les jeunes actifs » exerçant souvent en contrat précaire.

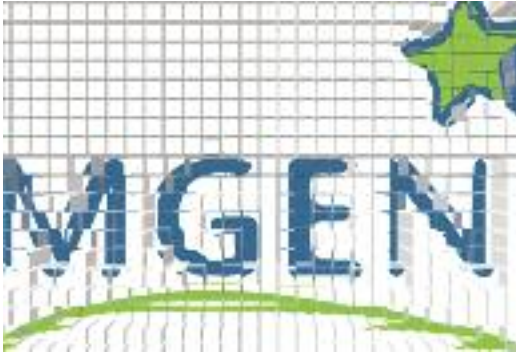
Ses caractéristiques sont « couverture des besoins essentiels, positionnement attractif et adapté aux revenus de début de carrière ». Certes, ces jeunes doivent avoir accès à des soins à la hauteur de leurs besoins, mais leur situation mérite une autre réponse. Elle passe par un choix politique de création d'emplois stables afin de pouvoir faire face aux dépenses de la vie quotidienne y compris celles liées à la santé. Si la MGEN met en œuvre ce projet, elle poursuivra la rupture entre générations en s'inscrivant dans la droite ligne de ce que les assurances pratiquent au quotidien : création d'un tarif attractif impliquant une couverture réduite pour certaines populations en espérant les fidéliser ensuite. Elle va à son tour entrer dans la concurrence libre et non faussée qui est le socle du libéralisme défendu par les institutions européennes.

ÊTRE INFORMÉS ET POUVOIR S'EXPRIMER

L'AG a également travaillé sur le glissement d'une « offre globale »,

santé prévoyance, existant depuis 1946 vers une « couverture globale » permettant une adaptation aux « parcours personnels et professionnels ». Cette nouvelle orientation rapproche un peu plus la MGEN des stratégies développées par les assurances. Que restera-t-il de la solidarité si ce système voit le jour ? Ceci doit être annoncé clairement à tous les adhérents avec les implications qui en découleront. Va-t-on voir apparaître de nouveaux taux de cotisation liés à différents « paniers de santé » ? Dans un souci de démocratie, terme également utilisé lors de l'AG, il est impératif de s'adresser à tous grâce à un questionnaire leur permettant de donner leur avis. La démocratie ne se délègue pas et chacun doit pouvoir s'exprimer sur ce projet lourd de conséquences à terme. En attendant le résultat de cette consultation, les projets doivent être suspendus. De plus, ce projet peut-il être mis en œuvre alors que le référencement de la MGEN est en cours sur des bases définies pour 7 ans ?





D'autres choix de la MGEN sont inquiétants. Elle envisage le rattachement de la LMDE (La Mutuelle Des Etudiants) en 2014. Or la mutuelle étudiante est confrontée à de graves problèmes financiers. Nos cotisations doivent-elles permettre de renflouer des organismes dont la gestion présente quelques faiblesses ? Quel intérêt pour la mutuelle et les mutualistes d'intégrer cet organisme ?



UTILISER L'ARGENT DANS L'INTÉRÊT DES ADHÉRENTS

MGEN Filia a intégré la MOCEN (Mutuelle des Œuvres Corporatives de l'Education Nationale) alors que cette dernière connaissait également de graves soucis financiers. Le niveau des cotisations perçues est nettement inférieur à celui de la MGEN. De plus, cette intégration est-elle équitable, puisque cette mutuelle est, entre autres, réservée aux adhérents retraités d'un syndicat qui

vont avoir accès à des services créés grâce aux cotisations des mutualistes MGEN FILIA. Les mutualistes ont-ils eu leur mot à dire ?

Les sommes consacrées à cette intégration n'auraient-elles pas pu être utilisées d'une meilleure façon dans l'intérêt des adhérents en réduisant les cotisations ou en les consacrant aux remboursements de certains soins partiellement pris en charge voire pas du tout aujourd'hui ? Songeons en particulier à toutes les pathologies liées à l'arthrose.

VERS UNE AUGMENTATION DES COTISATIONS ?

Enfin les conséquences de certaines décisions gouvernementales posent de graves questions pour l'avenir. Actuellement beaucoup de Français renoncent à se soigner. Les restes à charge sont de plus en plus lourds et les remboursements de la Sécurité Sociale ne suivent pas la réalité des coûts liés à la santé pour certains actes. La mise en œuvre de l'avenant n° 8 voulu par la Ministre de la Santé va engendrer une augmentation de 5€ pour certains patients. La mutuelle envisage-t-elle de prendre en charge la moitié de cette somme ? Le risque est grand de voir une augmentation des cotisations.

*Gervaise Liot, Michèle Alessandrini,
Michel Castaing, Arlette Filali,
Jean-Claude Landais, Jacques
Mancione.*

STAGE CINÉMA ET MOUVEMENT SOCIAL 2014

du 11 au 15 février se tiendront les 11^{èmes} rencontres utopia espace Marx "la classe ouvrière, c'est pas du cinéma"

les 12, 13 et 14 février, se tiendra le stage intersyndical.

► Mercredi 12 février,
" Japon, l'empire rayonne ! "

► Jeudi 13 février,
"Brésil, et 1, le sport, et 2, le travail, et 3, la mémoire"

► Vendredi 14 février,
"coopératives comme alternative"

le programme complet du stage est disponible sur le site du SNES Bordeaux (www.bordeaux.snes.edu) rubrique « stages ».



DERNIÈRE

DU LUNDI 27 JANVIER AU VENDREDI 07 FÉVRIER 2014

VOTES SUR : **Rapport d'activité national**
Rapport financier national

Comme tous les deux ans les syndiqué(e)s du SNES doivent voter sur le rapport d'activité national ainsi que sur le rapport financier national. Ces deux rapports sont disponibles dans l'US n° 737 du 21 décembre 2013.



► **Vote** : Du lundi 27 janvier au vendredi 07 février 2014

2 cas de figure :

► Vote dans le S1 : la majorité des collègues votent dans l'établissement. Ce vote est organisé par le secrétaire d'établissement et/ou le trésorier.

► Vote par correspondance : conformément aux dispositions votées à l'unanimité par la commission administrative du SNES de l'académie de Bordeaux du vendredi 15 novembre 2013, le vote par correspondance concerne : les retraités + les « isolés » + les collègues dont l'établissement n'a pas de S1 ou trésorier identifié dans notre fichier. Un « correspondant SNES » n'étant pas assimilé à un S1. Ces collègues reçoivent à leur adresse personnelle le matériel de vote.

Le dépouillement des résultats académique aura lieu le vendredi 14 février 2014 au siège du SNES à Bordeaux.

CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES BORDEAUX

Notre congrès académique se tiendra à **PAU les 12, 13, 14 mars 2014** au Parc des expositions 7 bd Champetier de Ribes.

La participation de chaque établissement est fortement souhaitée pour une représentativité la plus juste possible de nos syndiqué(e)s. Une circulaire « spécial congrès » sera envoyé début février 2014 dans les établissements pour organiser au mieux le bon déroulement de notre congrès. Merci aux secrétaires d'établissement d'être attentifs à cet envoi.



Notre règlement intérieur fixe les conditions suivantes pour déterminer le nombre de délégué(e)s :

- 1 délégué(e) de 1 à 9 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- 2 délégué(e)s de 10 à 19 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- 3 délégué(e)s de 20 à 29 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- 4 délégué(e)s à partir de 30 syndiqué(e)s à jour de cotisation.

Denis Villar

SNES S3 BORDEAUX

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
Courriel : s3bor@snes.edu

Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

www.bordeaux.snes.edu

suivez dès à présent le compte
twitter du SNES Bordeaux
@SNESBordeaux

S2 Dordogne

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 85 29 95 97
snes24@orange.fr

S2 Gironde

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu

S2 Landes

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

S2 Lot et Garonne

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Tél/Fax : 05 53 47 13 47
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

S2 Pyrénées Atlantiques

66 rue Montpensier
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu

Conception graphique : Stéphane Lestage
Impression : imprimerie Lestrade -
av. Jean Zay - BP 20079 - 33151 Cenon cedex
Directeur de publication : Jean Pascal Méral
CPPAP : 1014S07145
Prix du n° 1€22 - Trimestriel
Abonnement annuel : 12€20